

Le Réveil de Saint-Porchaire



Le Sommaire



Les Vendredis festifs

17



Le repas des anciens

19



La médiathèque municipale

18



Les associations

26

Le mot du maire p. 3 - 5

CONSEIL MUNICIPAL.....p. 6 - 16

Tribune d'expression de la minorité p. 16

INFORMATIONS MUNICIPALES

Coup de projecteur sur les écoles 17

Les Vendredis festifs 18

Forum des associations 18

Médiathèque municipale 19

Repas des anciens 20

La cérémonie du 11-Novembre 20

Fête du Vin d'Alsace et le Choucroute..... 21

Une Naissance Un Arbre..... 21

Nouveau à Saint-Porchaire..... 22

Le cimetière..... 23

AUTRES INFORMATIONS

Recensement.....p. 24

Circino, le nouveau jeu de sociétép. 25

Cœur de Saintonge.....p. 26

ASSOCIATIONS

Les textes des associations p. 27 - 33

MANIFESTATIONSp. 34

NUMÉROS UTILES p. 35

Le Réveil
DE SAINT-PORCHAIRE

Directeur de la publication : Jean-Claude Grenon

Comité de rédaction : Mairie de Saint-Porchaire,

Maquette et impression : Imprimerie Lagarde 05 46 22 70 55

Tirage : 950 exemplaires

Diffusion gratuite. Reproduction partielle ou totale interdite.

Décembre 2024



Le mot du maire

*Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,*

Depuis le lundi 4 novembre, les professionnels de santé, du pôle médical ou du pôle paramédical, ont pris possession des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire et y accueillent désormais leurs patients. C'est l'aboutissement et la concrétisation d'un projet fruit de la réflexion collective pour exprimer les besoins et de la réalisation par les entreprises retenues en collaboration étroite avec le cabinet d'architecture CORSET-ROCHE. Les professionnels de santé sont désormais, pour ceux qui l'ont souhaité, réunis en un même lieu, ce qui favorise l'échange d'informations, des rencontres moins formelles... Pour les patients, c'est l'espace dans lequel ils peuvent être accueillis dans des conditions d'accessibilité tout à fait satisfaisantes ; où ils ont la possibilité de s'adresser à tous les professionnels dont ils ont besoin pour leur santé. Quarante places de stationnement ont été clairement identifiées, et pour les professionnels et pour les patients, avec deux places réservées aux personnes à mobilité réduite positionnées près de l'allée d'accès à la porte principale. Je tiens à rappeler que le stationnement est dédié et réservé aux professionnels et aux patients de la Maison de Santé.

Chacun appréciera le bien-fondé d'un tel projet, son esthétique et son intégration dans notre bâti local. C'était un projet, c'est désormais une réalisation qui s'inscrit dans le futur de notre commune, qui permet de conforter et de pérenniser l'offre de soins pour, non seulement notre population, mais aussi pour celles des communes voisines. C'est un rayonnement supplémentaire pour notre commune qui joue ainsi pleinement son rôle de centralité et qui affirme son attractivité.

Cette réalisation importante a été possible parce que nos partenaires institutionnels ont parfaitement compris tout l'intérêt d'un tel projet pour notre monde rural et nous ont apporté leur soutien financier. L'État nous a aidés à travers les subventions de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ainsi que le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime. Nous espérons une aide financière de l'Europe, au titre du programme LEADER. Qu'ils en soient ici remerciés ! La commune contribue aussi de façon conséquente, ce qui est légitime, à ce beau projet structurant. Dans quelques semaines, en fonction des agendas respectifs des représentants des institutions qui nous ont aidés, aura lieu l'inauguration, inauguration à laquelle toute la population sera invitée.

Suite page suivante...

Sans faire de bruit, les travaux de restauration des peintures du 19^e siècle du Chœur de l'Église se poursuivent et arrivent bientôt à leur terme. Dans quelques mois, c'est une vision inédite qui s'offrirà à vous. Notre église va retrouver une réelle beauté et une luminosité, amplifiée par l'intermédiaire des vitraux restaurés, oubliées depuis bien des années. La voûte du chœur, maintenant que les échafaudages ont été démontés, montrera toute l'étendue de la créativité de ceux qui étaient à l'origine de ces décors. La table de communion qui avait été enlevée à la suite des préconisations du Concile Vatican 2, sera, une fois restaurée, repositionnée là où elle n'aurait jamais dû être supprimée. L'installation électrique qui permet l'éclairage intérieur mais aussi le chauffage, puisque le chauffage au gaz est interdit, ainsi que la sonorisation, va être refaite conformément aux normes actuelles. Protéger le patrimoine communal, l'église en fait partie, est une nécessité absolue. Les hommes ont bâti des monuments, des églises symboles de notre religion chrétienne, dont nous devons prendre soin et préserver ce qui constitue l'essence même des origines de notre collectivité. Certes, cette restauration a un coût pour les finances communales mais le pire serait de laisser cet édifice se dégrader. Ces travaux nous ont aussi réservé une surprise puisque des « enfeux » ont été découverts à l'intérieur des murs de part et d'autre des murs du chœur. Les enfeux sont des cavités qui permettaient l'inhumation de personnes ou de religieux importants. A l'extérieur, le clocher va retrouver un cadran bleu en place et lieu des points qui indiquent les quarts d'heure actuellement. Ce sera aussi redonner la justification de l'appellation de la rue du « cadran bleu ». Dans quelques mois les travaux prendront fin et notre église pourra continuer à affronter les décennies futures.

Depuis quelques longs mois, les riverains de certaines rues subissent le bruit des pelles mécaniques pour creuser le sol et mettre en œuvre les tranchées qui recevront les câbles des lignes « moyenne tension ». Ces travaux sont terminés. La remise en état des chaussées a commencé et se poursuivra au début de l'année prochaine. Les différents raccordements électriques nécessaires pour les postes-transformateurs et les habitations seront effectués au cours du premier trimestre. Viendra ensuite l'enlèvement des supports des lignes actuelles, offrant une vision radicalement différente du paysage urbain actuel. Dans les champs, fils électriques et poteaux seront supprimés rendant au paysage son cadre originel.

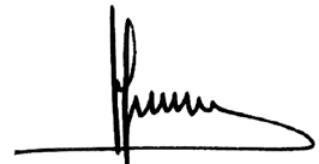
Chères Saint-Porchoises, Chers Saint-Porchois, vous suivez avec attention les informations qui nous sont déversées chaque jour par les médias. Elles nous font toutes comprendre les difficultés financières dans lesquelles se trouve notre pays. Et nous sommes atterrés par l'énormité de la dette nationale. L'Etat n'a plus d'argent, le Conseil Départemental nous dit la même chose ainsi que le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine. La situation des collectivités

locales se compliquera pendant plusieurs années puisque l'obtention des subventions pour réaliser des projets et donc faire travailler les entreprises va devenir plus difficile. L'esprit est à la recherche d'économies et désormais, il ne suffira plus de « demander pour obtenir ». La vigilance et la rigueur vont devenir les maîtres-mots de notre action. Nous ferons avec nos moyens et je vous promets que je ne solliciterai pas d'imposition supplémentaire en 2025.

Nous arrivons au terme de cette année 2024 qui nous a réservé de belles émotions mais aussi des moments plus difficiles à vivre. Nous allons entrer dans une nouvelle année pleine d'interrogations et d'incertitudes. Les derniers jours de décembre sont des jours de fêtes et bien souvent des jours d'émerveillement pour les enfants. Profitez bien en famille de ce temps moins propice aux tracasseries quotidiennes.

Passez de belles fêtes de fin d'année et permettez-moi de vous présenter en mon nom et au nom du Conseil Municipal nos Vœux les Meilleurs pour 2025. Que cette nouvelle année vous permette de réaliser vos projets personnels, protège votre santé et vous apporte le bonheur auquel chacun aspire !

**Jean-Claude Grenon,
Maire de Saint-Porchaire**



Conseil municipal

Séance du 24 juin 2024

Urbanisme

2024/27 - Retrait de la délibération n° 2023/68 du 16/10/2023 prescrivant la procédure de révision allégée n° 2 pour la zone AP du secteur Les Racines

Par délibération du 16 octobre 2023, le Conseil Municipal a prescrit la révision allégée n°2 avec pour objectif l'ouverture à l'urbanisation partielle (le terme urbanisation étant ici utilisé pour désigner le changement de zonage en AUx) de trois parcelles classées en secteur Ap, là où sont installés Intermarché, Caza Box et l'entreprise Dubreuil. Il n'est pas question de constructions nouvelles mais de créer des zones de stockage de véhicules et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Cependant, la préfecture demande de retirer cette délibération car le PLU a été approuvé le 12 novembre 2012 sans intégrer les dispositions de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Loi Grenelle II». Aux termes de l'article 19 de cette loi, les PLU approuvés avant le 1er juillet 2013 demeurent applicables et doivent intégrer les dispositions de la loi Grenelle II lors de leur prochaine révision. En conséquence, le PLU n'étant pas conforme avec les dispositions issues de la loi, il ne peut faire l'objet d'une révision à modalité allégée prévue par l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme. Seule une révision générale au titre de l'article L.153-31 du Code de l'urbanisme peut être engagée.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
RETIRE la délibération n° 2023/38 du 16 octobre 2023 prescrivant la procédure de révision allégée n° 2 pour la zone AP du secteur Les Racines.

Urbanisme

2024/28 - Lancement de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour le secteur Les Racines

Considérant que la procédure de la révision allégée n'était pas possible, il est proposé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, procédure qui est adaptée

aux projets économiques, et qui est plus simple et plus rapide tout en répondant à un certain formalisme.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,
APPROUVE le lancement de la procédure de déclaration de projet n° 1 impliquant mise en compatibilité du PLU.

CONFIRME l'intérêt d'engager cette procédure au vu du motif d'intérêt général portant sur la modification de zonage partielle de trois parcelles (ZP 460, ZP 463, ZP 464 pour partie) classées en secteur Ap, jouxtant la zone AUx aménagée, pour permettre notamment le développement des espaces de stationnement, techniques et de stockage de l'activité industrielle (plateforme logistique de préparation de véhicules) dans la zone d'activités des Racines à la sortie est du bourg de Saint-Porchaire, notamment la création d'aires de recharge pour les véhicules électriques, permettant ainsi le développement d'une activité industrielle économique sur le territoire communal.

DIT que conformément à l'article L.153-54 2° du Code de l'urbanisme les dispositions du projet pour assurer la mise en compatibilité du plan feront l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées.

ENGAGE une enquête publique sur l'intérêt général du projet et sur sa mise en compatibilité.

DIT que les modalités définies aux articles L.153-54 à L.153-59 du Code de l'urbanisme relatifs à la procédure de mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

AUTORISE le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant cette procédure.

DIT que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération

Suite page suivante...

fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal opération 241.

Travaux

2024/29 - Salle des Fêtes : travaux de rénovation : choix des entreprises

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes prévus au budget consistent en :

- remplacement des portes extérieures et plaques de toiture du hall d'accueil
- ravalement de la façade
- réfection de l'électricité
- remplacement des deux exutoires

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle des fêtes :

- > remplacement des portes extérieures et plaques de toiture du hall d'accueil : Entreprise DURAND (17100 Saintes) pour un montant de 60.000 € TTC
- > ravalement de la façade : Entreprise OTB VIAUD (17600 Corme-Royal) pour un montant de 22.316,64 € TTC
- > réfection de l'électricité : Entreprise MAGUIER (17250 Saint-Porchaire) pour un montant de 19.515,96 € TTC
- > remplacement des exutoires : Entreprise VIAUD (79410 Échiré) pour un montant de 5.659,80 € TTC

DIT que les entreprises pourront présenter des situations en fonction de l'avancement des travaux et qu'il est accepté que les montants susvisés soient réévalués pour tenir compte du coût des matériaux au moment de la réalisation des travaux.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 140.

Travaux

2024/30 - Gendarmerie : travaux d'isolation : choix des entreprises

Pour terminer les travaux engagés depuis 2021 pour l'isolation thermique de la gendarmerie, les derniers

travaux suivants sont prévus : étanchéité de la toiture du bâtiment principal et de la tourelle de ventilation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux d'isolation thermique de la gendarmerie :

- > Entreprise MESSENT (86000 Poitiers) pour un montant de 34.239,75 € TTC + option à 1.645,00 € TTC
- > Entreprise SKIEFFER (17250 Plassay) pour un montant de 11.398,78 € TTC

DIT que les entreprises pourront présenter des situations en fonction de l'avancement des travaux et qu'il est accepté que les montants susvisés soient réévalués pour tenir compte du coût des matériaux au moment de la réalisation des travaux.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 96.

Travaux

2024/31 - Ateliers municipaux : agrandissement des locaux de stockage : choix des entreprises

Il est rappelé la nécessité de procéder à la construction de 4 box dans le périmètre des ateliers municipaux pour permettre aux associations de stocker leur matériel, de façon à ce que le local à côté de la Maison Marie Bon soit libéré pour devenir un local à vocation touristique.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour et 2 abstentions (Mmes Louassier et Moizan), le Conseil Municipal,

CHOISIT les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux d'extension des ateliers municipaux :

- > plateforme et toiture : Entreprise Sébastien COUTIN (17250 Les Essards) : pour un montant de 8.873,59 € TTC
- > gros œuvre : Entreprise ERIC BELLUTEAU (17770 Brizambourg) pour un montant de 31.908,00 € TTC
- > électricité : Entreprise MAGUIER (17250 Saint-Porchaire) pour un montant de 1.641,22 € TTC

DIT que les entreprises pourront présenter des situations en fonction de l'avancement des travaux et qu'il est accepté que les montants susvisés soient réévalués pour tenir compte du coût des matériaux au moment de la réalisation des travaux.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 144.

Travaux

2024/32 - Voirie : choix des entreprises

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal, CHOISIT l'entreprise SCOTPA (16160 Gond-Pontouvre) pour la réalisation des travaux de voirie :

- Rue du Stade : 8.790,40 € HT / 10.548,48 € TTC

- Rue des Coudraies : 6.989,00 € HT / 8.386,80 € TTC

- Rue de la Vauzelle : 11.346,00 € HT / 13.615,20 € TTC

- Rue Pasteur : 821,00 € HT / 985,20 € TTC

- Rue des Ormes : 2.790,00 € HT / 3.348,00 € TTC

DIT que l'entreprise SCOTPA pourra présenter des situations en fonction de l'avancement des travaux et qu'il est accepté que les montants susvisés soient réévalués pour tenir compte du coût des matériaux au moment de la réalisation des travaux.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 131.

Marchés publics

Travaux de restauration des peintures du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire

Dans le cadre des travaux de restauration des peintures murales du Chœur de l'Eglise, Madame Niguès, architecte du patrimoine, en charge de ces travaux a fait intervenir Monsieur Lalanne, le Directeur de la DRAC, qui nous a confirmé que ces travaux supplémentaires sont nécessaires et peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Etat, de la Région et du Département, les deux dernières collectivités finançant à

condition que la Drac subventionne, une partie sur 2024, l'autre sur 2025.

1/ Restauration des 2 tables de communion

2/ Restauration des peintures murales

3/ Restauration des vitraux

4/ Impact sur les honoraires de maîtrise d'œuvre

2024/33 - Travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire : avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Niguès pour la réalisation des travaux de restauration des peintures murales du chœur de l'Eglise Saint-Porchaire.

DIT que les honoraires pour la mission sont fixés à 34.284,92 € HT, répartis ainsi qu'il suit :

► tranche ferme - travaux extérieurs : 21.317,04 € HT

► tranche optionnelle 1 - conservation des décors peints/travaux de maçonnerie : 6.694,37 € HT

► tranche optionnelle 2 - travaux d'amélioration et de mise en valeur intérieur : 6.273,51 € HT

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de ce marché.

DIT que les dépenses en résultants seront imputées à l'opération 88.

2024/34 - Travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire: avenant n° 1 au lot 1/ maçonnerie

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire pour le lot n° 1-maçonnerie, présenté par l'entreprise HORY-CHAUVÉLIN, d'un montant de 8.565,49 € HT / 10.278,59 € TTC.

DIT que le montant du marché de la tranche optionnelle 1 pour le lot 1-maçonnerie est ainsi porté à 50.707,54 € HT / 60.849,05 € TTC.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 88.

2024/35 - Travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire : avenant n° 2 au lot 2/ peintures murales

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 2 au marché public de travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire pour le lot n° 2-peintures murales, présenté par l'entreprise ARTHEMA, d'un montant de 15.358,95 € HT / 18.430,74 € TTC.

DIT que le montant du marché de la tranche optionnelle 2 pour le lot 2-peintures murales est ainsi porté à 75.017,99 € HT / 90.021,59 € TTC.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 88.

2024/36 - Travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire : avenant n° 1 au lot 4/ vitraux d'art

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire pour le lot n° 4-vitraux d'art, présenté par l'entreprise VITRAIL FRANCE, d'un montant de - 5.281,48 € HT / - 6.337,78 € TTC.

DIT que le montant du marché de la tranche optionnelle 2 pour le lot 4-vitraux d'art est ainsi de 45.014,22 € HT / 54.016,82 € TTC.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 88.

Finances

Eglise : travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire - travaux complémentaires 2024

> reprise des parties basses des peintures murales du 19^e siècle

2024/37 - Demande de subvention auprès de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication - Direction régionale des affaires culturelles)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention pour les travaux complémentaires pour les travaux de restauration des peintures murales du XIX^e siècle du chœur de l'église, à hauteur de 35 % du montant HT des travaux estimés à 15.358,95 € HT €.

APPROUVE le programme des travaux complémentaires et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 15.358,95 € HT

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

| | | |
|-------------------------|------------|------------|
| - Etat | 35 % | 5.375,63 € |
| - Région..... | 10 %..... | 1.535,89 € |
| - Département..... | 25 % | 3.839,74 € |
| - Autofinancement | 30 % | 4.607,69 € |

Total 15.358,95 €

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 18.430,74 € TTC, sur l'exercice budgétaire 2024 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

INDIQUE que la Commune récupère la TVA par le biais du FCTVA.

DIT que son n° de SIRET est 211 703 871 00015.

INDIQUE que les travaux complémentaires n'ont reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Eglise : travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire - travaux complémentaires 2024

> reprise des parties basses des peintures murales du 19^e siècle

2024/38 - Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès de la Région Nouvelle Aquitaine une subvention pour les travaux complémentaires pour les travaux de restauration des peintures murales du XIX^e siècle du chœur de l'église, à hauteur de 10 % du mon-

tant HT des travaux estimés à
15.358,95 € HT €.

APPROUVE le programme des travaux complémentaires et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 15.358,95 € HT

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

| | | |
|--------------------|------------|-------------|
| - Etat | 35 % | 5.375,63 € |
| - Région..... | 10 % | 1.535,89 € |
| - Département..... | 25 % | 3.839,74 € |
| - Autofinancement | 30 % | 4.607,69 € |
| | | ----- |
| Total | | 15.358,95 € |

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 18.430,74 € TTC, sur l'exercice budgétaire 2024 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

INDIQUE que la Commune récupère la TVA par le biais du FCTVA.

DIT que son n° de SIRET est 211 703 871 00015.

INDIQUE que les travaux complémentaires n'ont reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Eglise : travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire - travaux complémentaires 2024

➤ reprise des parties basses des peintures murales du 19è siècle

2024/39 - Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux complémentaires pour la restauration des peintures murales du XIXème siècle du chœur de l'église, à hauteur de 25 % du montant HT des travaux estimés à 15.358,95 € HT €.

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

| | | |
|--------------------|------------|-------------|
| - Etat | 35 % | 5.375,63 € |
| - Région..... | 10 % | 1.535,89 € |
| - Département..... | 25 % | 3.839,74 € |
| - Autofinancement | 30 % | 4.607,69 € |
| | | ----- |
| Total | | 15.358,95 € |

INDIQUE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Eglise : travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire - travaux 2025

➤ reprise des vitraux de la nef et des 2 tables de communion

2024/40 - Demande de subvention auprès de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication - Direction régionale des affaires culturelles)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention pour les travaux supplémentaires pour la restauration des peintures murales du XIXème siècle du chœur de l'église (reprise des vitraux de la nef et des 2 tables de communion) à hauteur de 35 % du montant HT des travaux estimés à 22.076,19 € HT.

APPROUVE le programme des travaux complémentaires et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 22.076,19 € HT

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

| | | |
|--------------------|------------|-------------|
| - Etat | 35 % | 7.726,66 € |
| - Région..... | 10 % | 2.207,62 € |
| - Département..... | 25 % | 5.519,05 € |
| - Autofinancement | 30 % | 6.622,86 € |
| | | ----- |
| Total | | 22.076,19 € |

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 26.491,43 € TTC, sur l'exercice budgétaire 2025 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

INDIQUE que la Commune récupère la TVA par le biais du FCTVA.

DIT que son n° de SIRET est 211 703 871 00015.

INDIQUE que les travaux complémentaires n'ont reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Eglise : travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire - travaux 2025

➤ reprise des vitraux de la nef et des 2 tables de communion

2024/41 - Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès de la Région Nouvelle Aquitaine une subvention pour les travaux supplémentaires pour la restauration des peintures murales du XIXème siècle du chœur de l'église (reprise des vitraux de la nef et des 2 tables de communion) à hauteur de 10 % du montant HT des travaux estimés à 22.076,19 € HT.

APPROUVE le programme des travaux complémentaires et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 22.076,19 € HT

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

| | | |
|---------------------|------------|------------|
| - Etat | 35 % | 7.726,66 € |
| - Région | 10 % | 2.207,62 € |
| - Département | 25 % | 5.519,05 € |
| - Autofinancement | 30 % | 6.622,86 € |

Total 22.076,19 €

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 26.491,43 € TTC, sur l'exercice budgétaire 2025 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

INDIQUE que la Commune récupère la TVA par le biais du FCTVA.

DIT que son n° de SIRET est 211 703 871 00015.

INDIQUE que les travaux complémentaires n'ont reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Eglise : travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire - travaux 2025

➤ reprise des vitraux de la nef et des 2 tables de communion

2024/42 - Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux supplémentaires pour la restauration des peintures murales du XIXème siècle du chœur de l'église (reprise des vitraux de la nef et des 2 tables de communion) à hauteur de 25 % du montant HT des travaux estimés à 22.076,19 € HT.

APPROUVE le programme des travaux complémentaires et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 22.076,19 € HT

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

| | | |
|---------------------|------------|------------|
| - Etat | 35 % | 7.726,66 € |
| - Région | 10 % | 2.207,62 € |
| - Département | 25 % | 5.519,05 € |
| - Autofinancement | 30 % | 6.622,86 € |

Total 22.076,19 €

INDIQUE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Finances

2024/43 - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre des produits des amendes de police pour la création du parking de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Les travaux pour la création du parking de la Maison de Santé entrent dans le champ du programme des subventions accordées au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les aménagements et équipements routiers de sécurité.

Les parkings sont subventionnés à hauteur de 50 % du montant total HT des dépenses, plafonnées à 60.000 € HT, à condition qu'il y ait au moins une place pour les personnes à mobilité réduite.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime le versement d'une subvention dans le cadre de la répartition 2024 du produit des amendes de police perçu en 2023, pour les travaux création du parking de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, estimés à 52.822,75 € HT.

DIT que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2024 à l'opération 121.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

2024/44 - Subvention exceptionnelle à l'Association COBAGAMA pour l'organisation du Jazz and Bass festival

La Commune est sollicitée par l'Association COBAGAMA pour l'obtention d'une subvention pour l'organisation de son 1er festival «Jazz and Bass Festival» les 24 et 25 août 2024.

L'association COBAGAMA a été créée en 2023 sur la Commune sous l'impulsion de son Président Johann Collard, maître-artisan luthier, installé depuis peu Rue Nationale.

Les objectifs de cette association sont de favoriser l'accès, la découverte et la pratique musicale en zone rurale, notamment par la création et la coordination de festivals, concerts, ateliers de rencontres et autres productions ou manifestations culturelles.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCORDE à l'Association Cobagama une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 500 €, dans le cadre de l'organisation du festival «Jazz and Bass Festival» des 24 et 25 août 2024.

PRÉCISE que les conseillers étant concernés par cette association n'ont pas pris part ni au débat ni au vote.

DIT que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal chapitre 65.

Administration

2024/45 - Avis sur le projet du parc éolien des Rouches à Balanzac et Sainte-Gemme

Les Conseillers ont été destinataires avec la convocation d'une note transmise par la Préfecture relative au projet d'implantation d'un parc éolien composé de trois éoliennes, sur les Communes de Balanzac et de Sainte-Gemme, élaborée par le pétitionnaire, la Société Energies des Rouches dont le siège se situe à Boulogne-Billancourt, qui est une Société Allemande AWP qui a son siège principal à Munich.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter à bulletin secret, ce qui est approuvé par l'ensemble des élus.

Madame Louassier, secrétaire de séance, procède au dépouillement des votes :

- 19 votants
- 19 bulletins trouvés dans l'urne
- pour : 6
- contre 12
- blanc : 1

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 6 voix pour, 12 contre, 1 blanc, le Conseil Municipal,

DONNE un AVIS DÉFAVORABLE au projet du parc éolien des Rouches sur les Communes de Balanzac et de Sainte-Gemme.

Administration

2024/46 - Avis sur l'affiliation du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (ScOT) la Rochelle-Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente-Maritime

Le Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (ScOT) la Rochelle-Aunis a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente-Maritime au 1er janvier 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à l'affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Charente-Maritime du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (ScOT) la Rochelle-Aunis.

Administration

2024/47 - Modification des statuts du SDEER

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour modifier ses statuts dans le but que les groupements et établissements des communes membres puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son comité syndical le 8 avril 2024.

Cimetière

2024/48 - Reprise de la concession funéraire n° 468

Madame Yvette SAGOT, a fait savoir par courrier reçu le 15 mai 2024, qu'elle souhaitait revendre à la Commune sa concession trentenaire n° 468 acquise en 2011.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la rétrocession de la concession n° 468 appartenant à Monsieur et Madame SAGOT Lucien et Yvette au profit de la Commune au prix de 7,72 €.

DIT que la dépense en résultant sera constatée au budget principal, chapitre 67.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds Vert, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux dans le cadre de travaux visant à l'amélioration du confort d'été pour les travaux d'installation de protections solaires extérieures sur les vitres des écoles de Saint-Porchaire, dont le montant est estimé à 4.713,90 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant : (voir en bas de la page)

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2024 à l'opération 136.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Séance du 23 sept. 2024

Finances

Travaux groupe scolaire : demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

A la demande des enseignants des écoles maternelle et élémentaire, l'installation de filtres solaires sur les vitres des écoles a été poursuivie. Il s'est agi d'en installer sur les vitres de l'école maternelle et sur les vitres de l'école élémentaire où ils avaient été enlevés par la directrice précédente.

Ces travaux sont éligibles au fonds vert, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux dans le cadre de travaux visant à l'amélioration du confort d'été.

Finances

Eglise : travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint-Porchaire - travaux complémentaires 2024 - Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine : modification de la délibération n° 2024/38 du 24/06/2024

Lors de la séance du 24 juin dernier, le Conseil avait décidé de solliciter une subvention pour des travaux complémentaires réalisés en 2024 sur les peintures murales de l'église. La Région nous a fait savoir qu'elle subventionnera ces travaux à hauteur de 15 % et non pas 10 % Elle demande pour cela que la délibération soit modifiée. Nous percevrons alors 767 € de plus.

PLAN DE FINANCEMENT

| COUT DE L'OPÉRATION | MONTANT | FINANCEMENT | ACQUISE SOLLICITÉE | MONTANT ÉLIGIBLE | % | MONTANT |
|---------------------------|-------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------------------|------------|------------------------|
| Films extérieurs solaires | 4.713,90 € | Etat Fonds verts Fonds propres | Sollicitée acquis | 4.713,90 € 4.713,90 € | 80% 20% | 3.771,12 € 942,78 € |
| TOTAL H.T. | 4.713,90 € | | | | | |

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

MODIFIE la délibération n° 2024/38 du 24/06/2024 ainsi qu'il suit :

SOLLICITE auprès de la Région Nouvelle Aquitaine une subvention pour les travaux complémentaires pour la restauration des peintures murales du XIXème siècle du chœur de l'église, à hauteur de 15 % du montant HT des travaux estimés à 15.358,95 € HT €.

APPROUVE le programme des travaux complémentaires et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 15.358,95 € HT

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

| | | |
|----------------------------|------------|-------------|
| Etat | 35 % | 5.375,63 € |
| Région | 15 % | 2.303,84 € |
| Département | 25 % | 3.839,74 € |
| Autofinancement 25 % | | 3.839,74 € |
| Total | | 15.358,95 € |

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 18.430,74 € TTC, sur l'exercice budgétaire 2024 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

INDIQUE que la Commune récupère la TVA par le biais du FCTVA.

DIT que son n° de SIRET est 211 703 871 00015.

INDIQUE que les travaux complémentaires n'ont reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Marchés publics

Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 1 au lot 6/Menuiseries extérieures aluminium

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux du lot n° 6/menuiseries extérieures aluminium présenté par l'entreprise ACTION BOIS, d'un montant de 969,42 € HT / 1.163,30 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 6/ menuiseries extérieures aluminium est ainsi

porté à 113.979,04 € HT / 136.774,85 € TTC, soit un impact de +0,86 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Marchés publics

Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 1 au lot 10/peinture et revêtements muraux

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux du lot n° 10/peinture et revêtements muraux présenté par l'entreprise FORTIER

PEINTURE, d'un montant de - 4.452,90 € HT / -5.451,48 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 10/ peinture et revêtements muraux est ainsi de 29.173,58 € HT / 35.008,30 € TTC, soit un impact de - 13,47 % par rapport au montant initial du lot

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Domaine et patrimoine

Renouvellement de la convention précaire de mise à disposition de la parcelle ZP 10 à Monsieur Jacques Chancellé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement de la convention avec Monsieur Jacques Chancellé pour la mise à disposition de la parcelle ZP 10 d'une superficie de 23a 40ca pour y exercer une activité agricole, pour une période d'un an du 29 septembre 2024 au 28 septembre 2025.

FIXE le loyer annuel à 18,86 €, en application de l'Indice National des Fermages 2024 : 122,55.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

PRÉCISE que la recette correspondante sera constatée au budget communal chapitre 75.

Renouvellement de la convention précaire de mise à disposition de la parcelle Z0 164 à Monsieur Jacques Chancellé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement de la convention avec Monsieur Jacques Chancellé pour la mise à disposition de la parcelle Z0 164 d'une superficie de 59a 94ca pour y exercer une activité agricole, pour une période d'un an du 29 septembre 2024 au 28 septembre 2025.

FIXE le loyer annuel à 46,97 €, en application de l'Indice National des Fermages 2024 : 122,55.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

PRÉCISE que la recette correspondante sera constatée au budget communal chapitre 75.

Domaine et patrimoine

Rétrocession de la parcelle ZV 193 sise Le Terrier appartenant à la succession Giraud au profit de la Commune de Saint-Porchaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la rétrocession, au profit de la Commune de Saint-Porchaire, de la parcelle ZV 193 sise Le Terrier, appartenant aux héritiers de Monsieur René GIRAUD, selon plan ci-annexé.

DIT que cette rétrocession se fera à titre gratuit.

DIT que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de la Commune de Saint-Porchaire.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de l'acte et de tout document relatif à cette transaction.

Personnel

Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance

Par délibération n° 2023/53 du 04/12/2023, le Conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives du département et lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'accord collectif local du 11 mars 2024.

ADHÈRE à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Charente-Maritime à effet du 1^{er} janvier 2025.

DÉCIDE de verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50 % du coût de ces garanties à compter de l'adhésion.

DIT que les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance seront inscrits au budget.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Charente-Maritime.



PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux du conseil municipal sont consultables dans leur intégralité **en mairie ou sur le site www.st-porchaire.fr** / rubrique vie municipale / procès-verbaux des conseils municipaux



Cimetière

Reprise de la concession funéraire n° 396

Madame Christiane Guillet a fait savoir par courrier reçu du 24 juillet 2024 qu'elle souhaitait revendre à la Commune sa concession perpétuelle n° 396 acquise en 2020.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la rétrocession de la concession n° 396 appartenant à Madame Christiane Guillet au profit de la Commune au prix de 62,39 €.

DIT que la dépense en résultant sera constatée au budget principal, chapitre 67.

Administration

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société SEC TP pour le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Plassay : avis du Conseil

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société SEC TP relative au renouvellement et à l'extension de la carrière exploitée au lieu-dit Les Râles sur la Commune de Plassay.

**SITE INTERNET
DE LA COMMUNE**

www.st-porchaire.fr



Tribune d'expression de la minorité



Notre école publique : parent pauvre de la commune

Dès le début du mandat, nous avons demandé la création d'une commission « affaires scolaires et périscolaires » : elle a été refusée par le Maire et ses colistiers au motif que cette question est du ressort de l'ensemble des élus. A ce jour, l'école n'a jamais été à l'ordre du jour d'un conseil municipal, tant au niveau de son fonctionnement que de l'entretien des bâtiments.

■ Malgré nos demandes, la mairie n'envoie pas aux élus les comptes-rendus des conseils d'école.

■ Pendant le temps de cantine, nous estimons que le taux d'encadrement d'un surveillant pour plus de 50 élèves, dans la cour, ne suffit pas à assurer leur sécurité.

■ L'état des écoles maternelle et élémentaire se dégrade. Les bâtiments vieillissent et manquent d'entretien. De grosses fissures sont apparues avant l'été.

Cette situation nous préoccupe.

Il ne s'agit pas là d'une question d'argent, la sécurité des enfants n'a pas de prix. Il est temps de s'intéresser

sérieusement à ces questions en conseil municipal, d'autant que les finances de la commune le permettent.

Rappelons à ce sujet que votre taxe foncière a encore augmenté en 2024. Notre proposition de maintenir cet impôt au même montant que 2023 a aussi été refusée.

Le devenir des bâtiments communaux inoccupés

L'ancien Ecritoire, l'ancienne trésorerie, l'ancienne caserne des pompiers et les halles de la place Bézier sont à ce jour vides. M. le Maire refuse le sujet de leur réaffectation en conseil municipal. Nous sommes ouverts à la discussion et vos idées seront les bienvenues.

Notre cérémonie des vœux aura lieu mardi 14 janvier 2025 à 20h00 au centre Paul Chénereau.

Nous y invitons tous les habitants. En attendant de vous rencontrer, nous vous souhaitons à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Pour nous contacter : agirensemblepourSP@gmail.com

Nous suivre sur Facebook : @AgirEnsemblepourSP

Par téléphone : 06 51 93 68 78 ou 06 78 37 99 78

Nadège LOUASSIER, Patrick GARRAUD,
Claire MOIZAN et Daniel TIREAU



Voir les comptes-rendus du conseil d'école



Coup de projecteur sur les écoles

A la rentrée 2024/2025, ce sont 64 élèves qui sont inscrits à l'école maternelle, répartis en 3 classes et 125 à l'école élémentaire, répartis en 6 classes + 12 élèves non domiciliés sur la Commune inscrits en classe ULIS (unité locale d'inclusion scolaire).

Depuis le début du mandat en cours, en 2020, la Commune a investi dans l'entretien et l'équipement des écoles :

- réfection de la toiture de l'école élémentaire pour un coût de 30.547 €
- isolation des combles de l'école élémentaires pour un coût de 1.712 € (la commune a pu bénéficier d'une prime «Rénovation Engie»)
- remplacement des stores de l'école élémentaire pour un coût de 3.795 €
- réfection complète des sanitaires de l'école élémentaire pour un coût global de 49.165 €
- restauration et mise aux normes des fenêtres basculantes pour un coût de 4.230 €

- réfection de la classe des petites section et du dortoir pour un coût de 8.650 €

- installation de films solaires protecteurs sur les vitres de chaque classe pour un coût de 23.653 €

- réfection du auvent et lettrage pour un coût de 2.410 €

- remplacement des ventilateurs-convecteurs de l'école maternelle pour un coût de 3.641 €

- équipement informatique (tablettes, tableau numérique, ordinateurs portables et les accessoires) des deux écoles pour un coût de 20.091 € (la commune a obtenu une subvention pour ces équipements)

- remplacement de la cabane à vélos pour un coût de 2.350 €

- divers mobiliers (tables, chaises, meubles, matériels de sport...) pour un coût total de 7.800 €

Globalement, l'entretien technique des deux écoles revient chaque année à 10.000 €.

Par ailleurs, chaque année, une dotation de 60 € par élève est accordée aux deux écoles pour l'achat de fournitures scolaires et 125 € par classe pour les sorties, ainsi qu'une subvention supplémentaire de 700 € à l'école maternelle et de 1.400 € à l'école élémentaire.

Sur l'année scolaire 2023/2024, le coût de fonctionnement annuel par élève est de 543 € en école élémentaire et de 1.018 € en école maternelle (hors dotations indiquées ci-dessus).

Restaurant scolaire

Cette année ce sont 196 élèves qui sont inscrits au restaurant scolaire et 112 élèves à la garderie. Le prix du repas de la cantine est de 3 € et celui de l'heure de garderie de 1,85 €, tarifs inchangés depuis 2018.

Félicitations à nos agents communaux qui ont fabriqué des décors et aménagé le restaurant scolaire pour les fêtes de fin d'année, pour le plus grand bonheur des enfants.





Les Vendredis festifs

Les vendredis 7, 14, 21 et 28 juin, c'était la fête sur la place Bézier, pour le plus grand plaisir de tous !

Les festivités ont duré jusqu'à minuit le 21 juin pour célébrer la fête de la musique comme il se doit, avec un groupe musical supplémentaire. L'occasion de découvrir des groupes de musique locaux, de chanter, danser, admirer et acheter les produits locaux, alimentaires et artisanaux, déguster les plats des food-trucks et de Chez Romu ainsi que se désaltérer à la buvette tenue, chaque vendredi, par une association saint-porchoise !

Ce rendez-vous, tant attendu maintenant, aura lieu, pour la 5^e année consécutive, les vendredis 6, 13, 20 et 27 juin avec de belles découvertes à venir !



Forum des associations

Le 7 septembre, de 10h à 13h, les associations saint-porchoises présentaient leurs activités à un public venu encore nombreux cette année !

Avec la météo très incertaine, les stands du forum ont été installés dans l'aire sportive.

A 13h, les membres des associations et de la commission Vie associative se retrouvaient autour d'un verre bien mérité !

Vous souhaitez plus d'informations sur les activités culturelles et sportives de la commune ? N'hésitez pas à venir chercher à la mairie le livret des associations, mis à jour chaque année !

A l'année prochaine, le 6 septembre 2025...

Réservez cette date !



Médiathèque municipale

La Médiathèque a renouvelé son matériel informatique et s'est enrichie d'un nouveau logiciel de gestion, qui nécessite de nouveaux apprentissages pour les bénévoles, mais surtout qui offre aux lecteurs la possibilité de consulter le catalogue de la médiathèque, de réserver des ouvrages en ligne et de découvrir toutes les nouveautés.

Pour retrouver la Médiathèque en ligne, munissez-vous de votre numéro d'adhérent (à demander à la Médiathèque) et rendez-vous sur : <https://mediatheque-saint-porchaire.c3rb.org/>



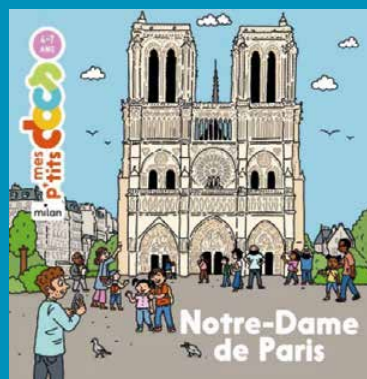
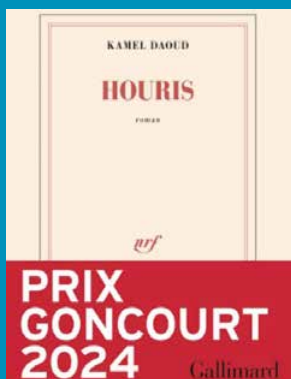
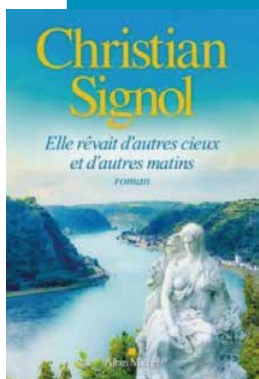
Horaires d'ouverture

- mercredi de 9h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00
- vendredi de 16h00 à 18h00



N'oubliez pas la Boîte à Livres située dans le parc de la Mairie.

ET COMME TOUJOURS, QUELQUES NOUVEAUTÉS...



Repas des Anciens

Depuis de nombreuses années, nous accueillons à la Salle des Fêtes nos Anciens le 3^e dimanche du mois d'octobre pour un repas festif et convivial. Les personnes âgées de 70 ans et plus sont invitées par la municipalité pour le traditionnel «repas des anciens».

Comme chaque année, le repas, préparé par le traiteur Philippe Gault, a ravi les 120 convives.

Cette année, c'est l'artiste Jo Moizotti, musicien et chanteur, qui a animé l'après-midi avec son répertoire s'adressant au plus nombreux et nous avons fait appel à la fleuriste Fleurs et Brindilles installée à Saint-Porchaire pour la décoration florale.

Nous sommes heureux d'organiser chaque année ce moment convivial qui permet à tous de se retrouver dans la joie et la bonne humeur.



La Cérémonie du 11 Novembre

La Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 s'est déroulée au Monument aux Morts, en présence de Monsieur le Maire, des adjoints, des conseillers municipaux, des représentants du Corps des Sapeurs-Pompiers et du Corps des Gendarmes.

La cérémonie a été dirigée par Monsieur Perrotin, militaire à Bordeaux.

Après les discours et le dépôt de la gerbe, la Marseillaise a été interprétée par la Chorale Saint-Porcheroise Les Voix du Bruant, accompagnée par la trompette de Monsieur Gabriel Coronas.

Cette cérémonie a été suivie du traditionnel vin d'honneur.



Fête du Vin d'Alsace et de la Choucroute

C'est tout au long du week-end des 9 et 10 novembre dernier qu'a eu lieu la toute dernière édition de la Fête du Vin d'Alsace et de la Choucroute, organisée par la Commune et le Comité des Fêtes.

C'est chaque année une vraie joie de se retrouver autour de cette manifestation qui a de nouveau rencontré un grand succès.

Nous avons accueilli les viticulteurs de Soultzmatt, toujours les mêmes depuis de nombreuses années, ainsi que le traiteur de Soultzmatt Dominique Bieth et son équipe, chargé de la restauration.

Cette année, un nouvel ostréiculteur a proposé ses produits de la mer qui ont rencontré un vif succès.

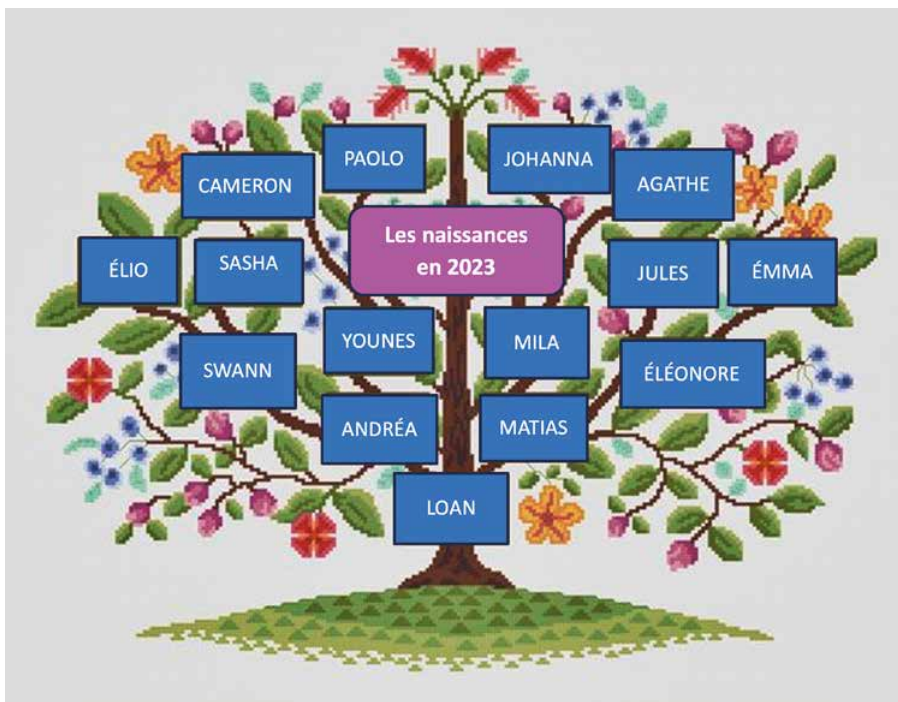
Comme d'habitude, chacun a pu profiter des plats traditionnels alsaciens sur place ou à emporter et découvrir ou redécouvrir des vins de qualité (à consommer avec modération).

C'est donc dans une ambiance festive, conviviale et très amicale que le week-end s'est déroulé.

Depuis avril 1985, notre Commune est officiellement jumelée avec la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden en Alsace, cette manifestation est le reflet d'une amitié entre nos deux communes qui prédomine et perdure.



Une Naissance Un Arbre



Véritable succès pour la quatrième édition de l'opération une naissance un arbre.

Quinze naissances enregistrées à l'état civil pour l'année 2023. Les prénoms des enfants figurent sur l'arbre de vie.

Planter un arbre pour chaque enfant qui naît, c'est bien plus qu'un geste écologique. C'est un message d'espoir, un message de vie et de continuité. C'est une action qui crée du lien entre les générations. Un arbre planté aujourd'hui est un cadeau pour demain.

Nouveau à Saint-Porchaire



PIERRE QUI ROULE

Atelier réparation et vente de vélos

Un atelier artisanal dédié aux deux-roues vient d'ouvrir ses portes.

Situé au 8 rue Saint-Exupéry à Saint-Porchaire, ce nouvel atelier, ne ressemble en rien à un magasin de vélos classique. Pierre DAUNAS, diplômé du Certificat de Qualification Professionnelle Cycle, a lancé son activité le 17/10/24. Il propose plusieurs services : la restauration, la réparation, l'entretien et le suivi de vélos, qu'ils soient électriques ou non. Le petit plus... il se déplace à domicile.

Pierre qui Roule

8 rue Saint-Exupéry 17250 Saint-Porchaire

07 70 41 50 74

pierrequiroule.ateliervelo@gmail.com

<https://www.ma-page.pro/site/pierre-hubert-robertdaunas>



2B SERVICES

Climatisation, plomberie, chauffage

Installé depuis 3 ans, 2B SERVICES réalise les dépannages, l'installation, et l'entretien de tous les produits de chauffage du particulier : chaudière fioul et gaz, et toutes les sortes de pompes à chaleur (air/air, Air/eau et eau/eau).

Frigoriste de métier avec une expérience de 10 ans, 2B SERVICES est spécialisée en pompe à chaleur, entreprise RGE QUALIPAC, référencée partenaire EDF, elle accompagne ses clients qui souhaitent bénéficier des aides financières de « MA PRIME RENOV' » et « CEE ».

L'entreprise effectue aussi tous les travaux d'installation et de dépannage de plomberie, les salles de bain et les salles de bain PMR.



Julie DESSENDIER

Naturopathe et Praticienne en réflexologie



Julie Dessendier, Naturopathe et Praticienne en réflexologie certifiée, vous propose des consultations dans son cabinet à Saint-Porchaire, situé 3 Place Eugène Bézier.

La naturopathie est une approche holistique et préventive de la

santé, complémentaire à la médecine allopathique : elle vise à préserver et optimiser la santé et le bien-être.

Elle permet de comprendre son corps physique et émotionnel en améliorant son hygiène de vie. Lorsqu'un dysfonctionnement apparaît, la naturopathie s'oriente vers la recherche des causes, qui peuvent être multiples.

Grâce à des conseils adaptés en hygiène de vie, alimentation, micronutrition, phytothérapie, aromathérapie, gestion du stress et des émotions, la naturopathie soutient l'organisme de manière naturelle.

La naturopathie est une approche complémentaire, les conseils proposés ne se substituent à aucun traitement ni avis médical.

Julie Dessendier

3 place Eugène Bézier 17250 Saint-Porchaire

06 20 06 88 41

<https://hello-vitalite.fr/>

Nouvel aménagement au cimetière



Toutes les cases des deux columbariums en place ayant été concédées, la commune a installé un nouvel équipement composé de 12 cases et a aménagé le Jardin du Souvenir pour la dispersion des cendres pour ceux qui le souhaitent.

Photo de gauche :
Columbarium.

Photo de droite :
Jardin du souvenir

Tri des déchets au cimetière

Un service de tri sélectif a été mis en place à l'extérieur de l'enceinte du cimetière, qui invite tous les visiteurs du cimetière à prendre quelques instants pour trier leurs déchets.

Ce geste simple est un acte de respect envers les lieux, mais aussi pour la planète.

En suivant les consignes de tri, chacun peut contribuer à faire de cet espace un lieu de recueillement et de respect pour tous.

Des panneaux d'information situés au point de collecte guident les visiteurs pour les aider à trier correctement leurs déchets.



A NOTER

Le jeudi 7 novembre, il a été mis en place le tri des déchets au cimetière. Le mardi 12 novembre, les employés communaux constatent la disparition d'une des trois poubelles.

Même si une poubelle est un objet de faible valeur matérielle, sa présence participe au bon fonctionnement et à l'entretien du cimetière.

C'est un acte de mépris envers les défunts et leurs familles, et un vol au regard de la collectivité.

Si l'auteur de ce larcin est pris de remords, il peut remettre la poubelle à sa place !

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal

Lundi 16 Septembre 2024



Créacom Games
Communiqué de Presse

en collaboration
avec
INFINIMENT
CHARENTES

Circino... le nouveau jeu de société 100% Charente-Maritime !!!



Connaissez-vous bien les communes de Charente-Maritime ?
Notre petit aventurier Circino ne le pense pas...
Les découvrir de manière ludique... quel meilleur moyen ?

Dans cette chasse aux trésors intergénérationnelle, sans questions, sans connaissances particulières requises, découvrez ou redécouvrez en vous amusant en famille, entre amis, les Trésors de la Charente-Maritime.

De Saintes à Saint-Pierre d'Oléron, en passant par Port d'Envaux, Jonzac, Nieul sur Mer, Tonnav-Charente... 36 communes du département 17 occuperont une place centrale et prépondérante dans le jeu.

Sortie officielle
le 15 octobre 2024



1^{ère} Version Collector



36
communes
à l'honneur

dont
Saint-Porchaire

Création française
Wendy & David



Plus d'infos

www.creacomgames.com/circino-17

David Humbert - david.humbert@creacomgames.com - 06.19.36.74.23

www.creacomgames.com / Facebook : @creacomgames / Twitter : @GamesCreacom / Instagram : creacomgames

C'est parti, en route pour 2025 !



La période de la rentrée a été riche en projets et activités avec notamment au mois de septembre la fête de l'enfance et des familles et la semaine de la mobilité.

Pour octobre, les jeunes du Sec'J ont participé à la préparation du trail et de la course à obstacles de la Roche Courbon. Ils ont construit des petits obstacles pour le parcours enfants et ils étaient sur le parcours pour mettre un peu de couleur sur la course adultes.

Le film « 2043 » a été sélectionné pour le festival Cut Back d'Oléron, mais n'a pas eu de prix ; il a cependant été très apprécié ! Lors du festival, les jeunes du projet ont pu s'initier au maquillage SFX avec une maquilleuse professionnelle et simuler une blessure ultraréaliste.

Le projet Marche Goûter Gourmand, à Saint-Sulpice d'Arnoult, mobilise une dizaine de jeunes afin de créer une randonnée avec des défis et un goûter fait maison. 68 personnes ont pris le départ belle réussite pour cette première édition.

Pour cette année 2025, nous reprenons les projets incontournables du Sec'J à savoir :

- Le stage DJ*
- Le stage Permis B* pour les +15 ans*
- Stage Natation*
- Un séjour montagne*
- Des sorties*
- Des activités sportives et manuelles dans les locaux
- Deux Raids Mob Citoyens pour les +14 ans (au printemps et en été)
- Une sortie au Festival de la BD d'Angoulême
- Les sorties famille
- Le séjour d'été...



Agnès accueille les jeunes au sein du local de Sainte-Gemme qui se situe dans les locaux de l'école élémentaire, les mercredis en période scolaire de 14h à 18h et les vacances scolaires sur les mêmes horaires ainsi qu'en veillées.

Cette année, il vous sera proposé des Bulles de détente sur différents thèmes, comme les jeux de sociétés, la sophrologie / méditation, sur des dimanches.

Cette année, nous avons mis en place « l'espace famille » qui permet de s'inscrire via le site aux activités, cela permet à l'équipe de s'organiser plus facilement pour la récupération des documents (moins de papier), tout se fait en ligne. Les familles ont accès aux informations et aux réservations.

Si vous n'avez pas encore ouvert votre espace famille contactez le Sec'J par mail, téléphone ou en passant directement au local de Saint-Porchaire pendant les horaires d'ouvertures.

* Vacances d'hiver



QR code
de l'espace
famille



Tél. : 06 23 28 04 15
Tél. : 05 46 95 47 93
www.coeurdesaintonge.fr
Mail : secteurjeunesse@
coeurdesaintonge.fr

Assos

les nouvelles
des associations

Association des Parents d'Elèves et amis de l'école publique de St-Porchaire



Une nouvelle année scolaire a commencé pour nos enfants et l'APE répond de nouveau présente.

La nouvelle équipe de l'APE a pour objectifs de récolter des fonds pour les activités des enfants et organiser des manifestations pour leur plus grand plaisir.

Lors de l'assemblée générale du 12 septembre 2024, la somme de 7 864€ a été versée aux écoles de la commune (5.304 € pour l'école élémentaire et 2.560 € pour l'école maternelle, soit l'équivalent de 40€ par élève), pour les sorties pédagogiques, l'achat des fournitures scolaires

et le renouvellement des jeux et jouets de maternelle.

Dans le but de faire toujours mieux, nous avons programmé de nouvelles manifestations gourmandes et conviviales pour tous.

Les goûters de vacances, la bourse à l'enfance et la soirée de Noël en début d'année scolaire ont été un franc succès auprès des familles de la commune.

Voici notre calendrier pour l'année 2025 :

- **un après-midi Loto**
Dimanche 9 février 2025
- **une soirée Années 80**
Samedi 29 mars 2025

- **notre indémodable Vide Grenier**
Dimanche 18 mai 2025
- **un après-midi Olympiades de la rigolade**
Samedi 24 mai 2025
- **notre Kermesse de fin d'année scolaire avec le tirage de la tombola**
Samedi 21 juin 2025.

Toutes ces manifestations permettent aux enfants des écoles maternelle et primaire de St-Porchaire de profiter de superbes sorties ou de nouveaux matériels. Et tout cela, grâce à l'enthousiasme des différents membres actifs de l'association et des parents volontaires, dynamiques et souriants.

Suivez-nous et accompagnez nous dans nos nouvelles aventures !

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de belles manifestations !

CONTACT

07 68 40 43 71

ape.stporchaire@yahoo.fr
ou par l'intermédiaire
des enseignants

Retrouvez-nous aussi
sur Facebook :
« Ape St Porchaire »

Saint-Porchaire Corme-Royal Football Club

Le SPCR FC : huit ans de progression et de succès !

Fondé il y a maintenant huit ans, le SPCR FC continue d'avancer sur une trajectoire positive, malgré le départ de certains jeunes de notre école de football. Cette saison, notre équipe première est montée en 3^e division, avec pour objectif de s'y maintenir. Nous avons également lancé une deuxième équipe senior pour répondre à la demande croissante.

Des succès prometteurs dans toutes les catégories

Notre équipe de walking foot a triomphé en championnat 2023-2024 et vise à renouveler cet exploit pour la saison 2024-2025. Quant aux vétérans, ils retrouvent toujours le plaisir de jouer ensemble. Du côté de l'école de foot, malgré quelques départs, la relève est assurée grâce aux nouvelles inscriptions. L'école de football, une collaboration avec l'USPL

Rappelons que notre école de football regroupe le SPCR FC et l'USPL (Pont-l'Abbé), notre club voisin, sous le nom du GJSA (Groupement des Jeunes Saintonge Arnoult). Bien que le nombre de licenciés chez les jeunes ait légèrement baissé cette année, nous avons renforcé la qualité de nos équipes, autant chez les garçons que chez les filles, ce qui nous permet de concourir à des niveaux départementaux intéressants.

Ce partenariat nous permet aussi de mutualiser nos sites d'entraînement. Nos jeunes évoluent ainsi en première division (U16-U17), deuxième division (U14-U15), et troisième division

(U12-U13). Concernant le foot d'animation, tout se déroule pour le mieux avec au minimum deux entraîneurs par catégorie, des U6 aux U11.

Un de nos objectifs phares est de constituer une équipe féminine afin de favoriser l'inclusion et la diversité au sein du club. Le SPCR FC souhaite également replacer le maximum d'équipes au niveau régional et garantir une formation de qualité pour nos éducateurs et nos jeunes.

Horaires et lieux d'entraînement

Sur le site de Saint-Porchaire :

- **Séniors** : mardi et jeudi de 19h à 20h30. Contact : Cédric Merceyron (06-33-29-59-63) ou Cédric Girard (06-13-86-66-26)
- **Vétérans** : lundi dès 19h30. Contact : Olivier Gachet (06-15-21-96-15) ou Jonathan Roy (06-88-94-71-37)
- **Walking foot** (à partir de 50 ans) : mercredi dès 19h00. Contact : Laurent St-Pierre (06-81-41-01-61)
- **U12-U13** : mercredi et vendredi de 18h30 à 19h30.

Contact : Romain Joulin (06-13-51-20-64) ou Henry Duc (06-35-27-99-64)

Sur le site de Corme-Royal :

- **U6-U9** : mercredi de 18h15 à 19h30
- **U10-U11** : lundi et mercredi de 18h30 à 20h00. Contact : Florian Bonnet (07-50-66-85-88)
- **U14-U15** : lundi et mercredi de 18h30 à 20h00. Contact : Gabriel Navas (06-65-69-22-36)

Sur le site de Pont-l'Abbé :

- **U16-U17** : mercredi et vendredi de 18h à 20h00
- **Entraînement spécifique des gardiens** : mercredi de 19h à 20h00

o Pour toutes les catégories U6 à U19 : Contact Nicolas Dutreuil, responsable technique jeune (06 89 24 09 18)

Événements à venir

À ce jour, les manifestations suivantes sont prévues :

- **8-9 juin** : Accueil sur Saint-Porchaire de l'équipe de France de Walking Foot
- **Mai-Juin** : Tournois seniors et jeunes (dates à confirmer)



D'autres événements sont en cours de préparation et seront communiqués au premier trimestre 2025 sur les différents réseaux sociaux.



Remerciements et appel aux bénévoles

Un grand merci à l'ensemble des dirigeants pour leur dévouement et leur disponibilité, que ce soit pour les entraînements ou les nombreuses tâches logistiques qui contribuent au bien-être de tous nos joueurs. Le SPCR FC invite tous les bénévoles, joueurs et joueuses souhaitant pratiquer le football dans une ambiance conviviale à nous rejoindre !

Nous tenons également à remercier la commune de Saint-Porchaire pour son soutien indéfectible.

L'ensemble du SPCR FC vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2025 !

Gymnastique volontaire

Nos activités gym et rando ont repris le 2 septembre 2024 et se termineront le 4 juillet 2025.



L'objectif du sport est de proposer à tous les publics une activité physique de loisir qui améliore le bien-être physique, psychologique et social, tout en restant ludique. Les séances

de sport santé sont collectives et conviviales, et renforcent le lien social.

Le nombre d'adhérents progresse chaque année.

Nos trois groupes de randonnée permettent à chacun de choisir la distance adaptée à ses possibilités.

Comme chaque année le club s'est investi pour le Téléthon en organisant sa randonnée pédestre autour de Saint-Porchaire le 30 novembre 2024. Tous les fonds récoltés sont intégralement reversés au Téléthon.

Le club vous souhaite de passer de très bonnes fêtes et vous présente ses Meilleurs Vœux pour 2025.

FNACA

L'Assemblée générale s'est déroulée cette année le jeudi 14 novembre à la salle de conférences à Saint-Porchaire. Une quarantaine de personnes avait répondu à l'invitation dont plusieurs dames et nouveaux adhérents.

Le Président a ouvert la séance par la traditionnelle minute de silence en hommage aux disparus, sept cette année sur le comité.

On passe ensuite à l'étude du repas qui doit se tenir à la salle des fêtes de Saint-Porchaire le dimanche 16 mars 2025. Le traiteur et la salle sont retenus. Une prochaine réunion est prévue pour la mise en place définitive courant janvier. La cérémonie du 19 mars aura lieu cette année à Saint-Porchaire à 16h00 et à Saint-Georges-des-Coteaux à 17h00.

À cette occasion, la présentation du nouveau drapeau, offert et financé par la Communauté de Communes, que nous remercions particulièrement, sera effective au pied du Monument aux Morts de Saint-Georges-des-Coteaux, en présence des autorités et de la population.

La parole est ensuite donnée au trésorier pour son exposé financier. Il présente une trésorerie saine, sans emprunt ni dette, avec un léger bénéfice grâce au don exceptionnel du Comité National via le Comité Départemental.

Nous comptons cette année plusieurs nouveaux adhérents. Bienvenue à eux.

L'ordre du jour étant épuisé un pot de l'amitié est offert par le Comité à l'ensemble des présents.

**Comité de Saint-Porchaire - Pont l'Abbé
17250 Saint-Porchaire**

Le Nid des Hirondelles

Nous accueillons chaque jour 8 enfants de 0 à 3 ans du lundi au vendredi. Nous organisons différentes activités avec les enfants (lecture, peinture, pâte à sel, motricité fine...).

Nous avons deux intervenantes qui viennent une fois par mois à la MAM faire de la musique, des ombres chinoises, de la lecture, du kamishibai...

La MAM est une association : nous organisons différentes manifestations (ventes de gâteaux, de bijoux, de chocolats, de fleurs, de calendriers, de fromage, tombola).

Nos différentes actions ainsi que notre quotidien sont visibles sur notre page facebook.

Mireille et Johnny
10 rue pierre de Coubertin
17250 Saint-Porchaire

Tél : 09 83 01 52 66
leniddeshirondelles17@gmail.com

Les voix du Bruant

Les voix du Bruant est l'association où l'on chante chaque jeudi entre 14h30 et 16h00 à la salle multi activités .

Une nouvelle équipe motivée et dynamique vous attend pour les répétitions qui se déroulent dans la bonne humeur et la joie de se retrouver ensemble.

Lors des répétitions nous préparons différentes prestations tout au long de l'année, rencontres entre chorales à Pons par exemple et bien sûr notre concert annuel en juin.

Chacun peut venir s'essayer à chanter des œuvres du répertoire de la chanson française, n'hésitez plus !

Choralement Vôtre...

*La présidente.
Sylvie Veillet*



La section Yoseikan-Budo

Suite au forum des associations de septembre, la section Yoseikan-Budo a eu le plaisir d'accueillir quatre nouveaux élèves qui ont confirmé leur adhésion après essai.

Tous les deux mois est organisé un cours technique régional où

tous les clubs de la Région Charente-Aquitaine et le Saumurois se rencontrent sur le tatami de Saint-Porchaire dans une ambiance conviviale, afin de parfaire leur étude de la discipline sous l'égide de Monsieur G. Chevrier, expert fédéral 7^e Dan.



Cette saison en complément des cours du lundi et du jeudi, un cours pour débutants est donné le samedi de 10 h 30 à 12 h.

Les Ateliers Artistiques du Bruant

De la nouveauté aux AAB pour une rentrée artistique et sportive



La semaine du 9 septembre dernier, de nombreux adhérents, présents depuis plusieurs années pour certains ou fraîchement accueillis pour d'autres, ont repris le chemin des cours de yoga, d'arts plastiques, de danse jazz, de danse orientale et d'échecs.

Une des grandes nouveautés est l'arrivée d'une nouvelle professeure de danse jazz : Sandra. Les danseuses sont ravies de ce changement. L'expérience artistique très riche de Sandra a permis d'admirer lors des journées portes ouvertes du 4 décembre les très beaux progrès de tous les élèves.

La danse orientale s'est agrandie avec un cours enfant et deux cours adultes : débutants et confirmés. Saïda transmet avec toujours autant de passion et de plaisir les techniques de la danse traditionnelle, chaque jeudi soir.

Les ateliers artistiques du Bruant se développent avec une sixième activité : la danse de salon. En effet, le 6 novembre dernier a marqué le lancement de

cette nouvelle aventure : en solo, en duo ou entre amis, les élèves se retrouvent chaque mercredi pour partager leur passion. Rock, salsa, bachata et cha-cha-cha sont les danses enseignées par Sandra, notre professeure. Le mélange des différents styles de danse promet un gala de fin d'année riche.

La journée d'octobre rose, du samedi 12 octobre, s'est modernisée avec pour la première fois un concert pour clôturer cette journée au profit de la lutte contre le cancer du sein. En partenariat avec la communauté de communes Cœur de Saintonge, plusieurs activités ont été proposées au fil de la journée : rando-santé, stand de prévention, marché de créatrices, buvette et restauration.

Les changements récents se portent également sur les réseaux sociaux de votre association. Maintenant, vous pouvez retrouver toute l'actualité de votre association sur instagram : @aabstporchaire et sur facebook : AAB Saint-Porchaire. N'hésitez pas à nous suivre !

ÉVÉNEMENTS EN 2025

- Festibruant : 15 février
- Tournoi national d'échecs : 16 février
- Gala de danse : 14 juin

Quant aux trois autres activités, les arts plastiques, le yoga et les échecs, elles continuent sur leur lancée, de plus en plus d'adhérents y sont présents pour le plus grand bonheur de l'association. Les artistes en herbes perfectionnent leur coup de crayon avec leur professeure Fanny au travers de sorties comme à Meschers-sur-Gironde et Sémussac. Les yogistes améliorent leur souplesse et se relaxent pour appréhender cette nouvelle année sereinement. Les échecs ont repris le chemin des compétitions et appliquent de nouvelles stratégies pour obtenir les meilleurs résultats possibles lors du prochain tournoi d'échecs qui se fera à domicile.

Bonnes fêtes de fin d'année et rendez-vous en 2025 !

L'année 2025 est synonyme des 30 ans de l'association. Les AAB ont vu grandir, évoluer, s'amuser de nombreux adhérents. Alors anciens adhérents, n'hésitez pas à venir vers le bureau pour nous raconter vos meilleures anecdotes, nous montrer vos plus belles photos ou pour nous aider à l'organisation de cet anniversaire.

Le bureau des AAB
aab-danse-yoga@hotmail.fr
www.ateliersartistiquesbruant.fr



TAI-CHI

La journée du 22 juin s'est organisée autour de la prise de conscience des liens subtils qui nous relient à la nature : le matin pratique de l'enchaînement dans un environnement idéal et des conditions propices au ressourcement et l'après-midi visite guidée d'un jardin insolite à Villars-les-Bois.

Les adhérents se sont réunis en Assemblée générale le 4 juillet et les cours ont repris le 4 septembre dans la salle polyvalente du collège.

Le 12 octobre une nouvelle occasion de pratiquer en plein air a été proposée et bien appréciée par l'ensemble des participants.

Nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année et vous présentons nos vœux les meilleurs pour 2025.

associationtaichisp@gmail.com

Theatr' Ô Vert vers les 25 ans

La saison 2024-2025 a débuté dans la joie, par la représentation des adultes « Un réveillon à la montagne », mi-septembre, dans la cour de la mairie. Le public a ri à gorge déployée avec cette pièce aux personnages clownesques. Maintenant, les 10 adultes préparent déjà le futur spectacle qui marquera les 25 ans d'ateliers théâtre sur Saint-Porchaire. Chez les enfants, le groupe primaire a fait le plein d'élèves : 13 enfants se retrouvent le mardi.

Il y a toujours deux groupes de collégiens (en tout 17 jeunes comédiens, comédiennes).

Ils sont lancés dans la préparation de Noël avant d'attaquer le spectacle de fin de saison, dans l'amusement et le sérieux.

Pour rappel, l'Association Théatr' Ô Vert a pour but de faire découvrir le théâtre par la pratique.

Vous pouvez toujours rejoindre un des groupes, si vous êtes intéressé-e-s.



Nos créneaux horaires :

- **Les Ateliers Théâtre Enfant** à Saint-Porchaire, salle Multi-Activités :

Le mardi de 17h30 à 18h30 pour le 7-10 ans (primaires).

Le mardi de 18h30 à 20h et le vendredi de 17h30 à 19h30 pour les 11-16 ans (collégiens et plus).

- **Les Ateliers Théâtre Adultes** à Saint-Porchaire, salle Multi-Activités :

Le mercredi de 20h30 à 22h.

Judo Club



Le judo est un sport de maîtrise, mais également un sport d'inventivité, d'adaptation, tant sur le tatami que dans la vie de tous les jours.

Nos jeunes judokas apprennent la maîtrise de l'art lors des entraînements afin de se présenter dès 16 ans à l'épreuve des katas, passage obligatoire pour accéder à la ceinture noire et au-delà. Bravo à 2 de nos adhérents qui ont validé cette épreuve début d'année et sont en préparation pour l'étape suivante !

Ils utilisent et adaptent les différentes techniques à bon escient lors des différents tournois étalés tout au long de l'année. C'est ainsi que certains de nos benjamins et minimes se sont classés dans le top 10 des judokas de Charente-Maritime dans leur catégorie, et se sont qualifiés pour les championnats interdépartementaux.

Dans le même principe, nous réfléchissons à proposer un créneau « prévention à la chute et self-défense », adaptant la pratique du judo à tout âge et à toute personne au-delà de 16 ans, qui souhaite commencer ou reprendre une activité physique...

Notre effectif étant sur une courbe positive ces 3 dernières années, nous espérons également ouvrir une section baby-judo le mercredi après-midi, selon demande et disponibilité d'un enseignant.

Au-delà de l'amour de ce sport, nous partageons également de bons moments autour d'un arbre de Noël, d'une galette ou encore d'une journée de fête avant de nous séparer pour l'été.

N'hésitez pas à nous rencontrer au dojo lors des cours, à nous contacter par e-mail, à nous suivre sur nos comptes Facebook/Instagram !



| | 17h45 – 19h00 | 19h00 – 20h30 |
|----------|--|--|
| MARDI | Mini-poussins à Minimes 2017 - 2012 | À partir de minimes Débutants et confirmés 2011 et plus |
| VENDREDI | Mini-poussins à Benjamins 2017 - 2012 | À partir de minimes Débutants et confirmés 2011 et plus |

Contact

Au Dojo sur les créneaux d'entraînements (rue du collège à Saint Porchaire)

Mail : judoclub.stporchaire@laposte.net **Téléphone :** 06 51 69 87 97

Site internet : <https://judo-stporchaire.ffjudo.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/judo.club.saint.porchaire>

Sortir

le calendrier
des manifestations

Toutes les manifestations
sont à retrouver sur le site

www.st-porchaire.fr
/ rubrique agenda



JANVIER



Samedi 11

- Cérémonie des Vœux

FÉVRIER



Dimanche 9

- Loto organisé par l'APE

Samedi 15

- Festibruant

organisé par Les Ateliers Artistiques du Bruant

Dimanche 16

- Tournoi d'échecs

organisé par Les Ateliers Artistiques du Bruant

MARS



Dimanche 16

- Repas de la FNACA

Mercredi 19

- Cérémonie du souvenir et de recueillement
à la mémoire des victimes civiles
et militaires de la Guerre d'Algérie
et des combats en Tunisie et au Maroc

Samedi 29

- Soirée Années 80
organisé par l'APE

MAI



Jeudi 8

- Commémoration de la Victoire de 1945

Dimanche 18

- Vide grenier organisés par l'APE

Samedi 24

- Olympiades de la rigolade
organisées par l'APE

JUIN



Les 8 et 9

- Tournoi de Walking Foot
organisé par le SPCRFC

Les 14 et 15

- Gala de danse
organisé par Les Ateliers Artistiques du Bruant

Samedi 21

- Kermesse de l'école
organisée par l'APE



LES VENDREDIS FESTIFS

Les vendredis

6, 13, 20 et 27 juin

Numéros *utiles...*

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE UNIVERSITAIRE

35 rue Nationale

MÉDECINS05 46 95 54 45

Dr Andréa Poppelier

Dr Pauline Pourrat

Dr Simon Forget

INFIRMIERS

Amélie Poujon - Christophe Dupouts 07.72.50.73.80

Estelle Chailloux - Hélène Genevrey 06.87.88.40.21

SAGES-FEMMES

Adeline Saint-Martin 06.44.80.41.72

Vinciane Collard07.84.86.12.67

ORTHOPHONISTE

Frédérique Chaignaud.....06.40.13.71.17

PSYCHOLOGUE

Natacha Coutard07.49.27.57.36

DIÉTÉTICIENNE - NUTRITIONNISTE

Samantha Constantin.....06 37 96 48 13

PHARMACIE

Pharmacie du Château

62 rue Nationale05 46 95 60 25

DENTISTES

Dr Jean-François Primault 05 46 74 57 08

43 rue Nationale

Dr Jérémy Oyhanto 05 46 72 20 17

Dr Malda Damaa 05 46 72 20 17

28 rue Nationale

KINÉSITHÉRAPEUTES

Jessica Thévin - Nicolas Santos

Paco Navarro - Anaïs Boyer

12 rue de l'Allée Verte05 46 95 60 23

PRATICIEN SHIATSU

Frédérique CHAIGNAUD06 40 13 71 17

3 place Eugène Bézier

NATUROPATHE - REFLEXOLOGUE

Julie DESSENDIER

3 place Bézier..... 06 20 06 88 41

OSTÉOPATHE

Quentin Hilaire

61 rue Nationale..... 05 46 98 15 07

AMBULANCES

Nuit et Jour05 46 74 34 73



POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

**CENTRE DE SECOURS
SAINT-PORCHAIRE**

05 46 95 68 93

**GENDARMERIE
SAINT-PORCHAIRE**

05 46 95 60 03

CENTRE ANTI-POISON

05 56 96 40 80

**CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTES**

05 46 95 15 15

**CENTRE HOSPITALIER
DE ROCHEFORT**

05 46 88 50 50

**PREFECTURE
DE LA ROCHELLE**

05 46 27 43 00

**SOUS-PREFECTURE
DE SAINTES**

05 46 27 43 00

EDF

0800 12 33 33

**REGIE D'EXPLOITATION
DES EAUX (RESE)**

05 46 96 91 06

